

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 13 octobre 2011 à 20h, sous la présidence du maire, monsieur Marc Lauzon.

Présences : Mario St-Charles, Suzette Bigras, Tom Whitton
Guillaume Bouvrette, James McAllister

Jean Langevin, directeur général
M^e Jacques Robichaud, greffier

Absente : Nathalie Chayer

1. Séance ordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Marc Lauzon à 20h04. Tous les directeurs et directrices des différents services municipaux sont présents.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2011-10-13.273 D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

1.3 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 septembre 2011 et des séances extraordinaires du 20 et 26 septembre 2011

Chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 septembre 2011 et des séances extraordinaires du 20 et 26 septembre 2011, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2011-10-13.274 D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 septembre 2011 et des séances extraordinaires du 20 et 26 septembre 2011, tel que déposé.

ADOPTÉE

2. Affaires du Conseil

2.1 Projet d'entente – Service aux sinistrés entre la Ville de Deux-Montagnes et la Société canadienne de la Croix-Rouge

CONSIDÉRANT que les municipalités locales doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, comme la *Loi sur la sécurité civile* et la *Loi sur les cités et villes* ;

CONSIDÉRANT que les municipalités locales sont les premières responsables de la gestion des interventions lors d'un sinistre ;

CONSIDÉRANT que la mission de la Croix-Rouge est, notamment, d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence en leur offrant une assistance humanitaire ;

CONSIDÉRANT le projet d'entente entre la Ville de Deux-Montagnes et la Société canadienne de la Croix-Rouge ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2011-10-13.275

DE CONCLURE le projet d'entente entre la Ville de Deux-Montagnes et la Société canadienne de la Croix-Rouge, visant à établir les paramètres de collaboration concernant l'assistance humanitaire aux personnes sinistrées suite à un sinistre mineur ou majeur, pour une période de 3 ans renouvelable ;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer tous documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2.2 Appui à l'Association du diabète Laval-Laurentides – Journée mondiale du diabète

CONSIDÉRANT la demande de l'organisme d'éclairer en «bleu» la façade de l'Hôtel de ville et le réservoir d'eau du 14 au 15 novembre prochain entre 15h et 7h ;

CONSIDÉRANT que la mission de l'Association du diabète est, notamment, de sensibiliser la population des besoins croissant de programmes d'éducation et de prévention ;

CONSIDÉRANT l'initiative lancée par la Fédération internationale du diabète et l'Organisation mondiale de la santé en 1991, elle devint une des journées officielle des Nations Unies ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2011-10-13.276 D'ACCEPTER la demande de l'Association du diabète Laval-Laurentides, dans le cadre de la journée mondiale du diabète, d'éclairer en «bleu» la façade de l'Hôtel de ville et le réservoir d'eau du 14 au 15 novembre prochain entre 15h et 7h.

ADOPTÉE

2.3 Bourses – Gala Excellence Polyvalente Deux-Montagnes 2010-2011

CONSIDÉRANT le soutien à l'éducation et l'encouragement à l'excellence que la Ville souhaite apporter aux jeunes de Deux-Montagnes en octroyant deux bourses de 200 \$ chacune à des élèves performants dans les domaines de la vie scolaire ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2011-10-13.277 D'OCTROYER deux bourses de 200 \$, respectivement à Vivianne Mayer, athlète de l'année en éducation physique, et à Patrick Bédard, élève de l'année en arts dramatiques à la Polyvalente Deux-Montagnes pour l'année 2010-2011 ;

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.111.00.970.

ADOPTÉE

2.4 Assistance financière à la Fondation Sercan de St-Eustache

CONSIDÉRANT les assistances financières consenties à des organismes pour des événements bénéfiques servant à récolter des fonds pour la poursuite des missions respectives visant à aider la communauté ;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Fabienne Côté, responsable du cabinet du maire, datée du 4 octobre 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2011-10-13.278 D'OCTROYER une contribution financière de 200 \$ à la Fondation Sercan de St-Eustache pour l'évènement bénéfique de septembre 2011, recueillant des fonds en support en matière de soins palliatifs à notre population locale et régionale ;

DE DÉCRÉTER que ces dépenses seront imputées au poste budgétaire 02.111.00.970.

ADOPTÉE

2.5 Demande d'aide financière au CLD Deux-Montagnes – Fonds d'intervention de revitalisation (FIR)

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2011-10-13.279

DE CONFIRMER que la Ville contribue au financement du projet par le déboursé des sommes qui sont déterminées et qu'elle a fourni une preuve de la réalisation du projet qui confirme que l'aide financière demandée sert à l'usage exclusif du projet.

DE DÉSIGNER ET D'AUTORISER le directeur général à signer tout document relatif au Fonds d'intervention de revitalisation (FIR).

ADOPTÉE

2.6 Assemblée publique d'information – Projet de changement de zonage de résidentiel à institutionnel pour un terrain situé au sud du chemin d'Oka, entre la 26^e et la 28^e avenue

CONSIDÉRANT l'acceptation de principe de l'offre de règlement de Gestion Benoit Dumoulin en rapport avec une requête en mandamus et en dommages-intérêts concernant le zonage d'un terrain situé au sud du chemin d'Oka, entre la 26^e et la 28^e avenue ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de tenir une assemblée publique d'information ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2011-10-13.280

DE TENIR une assemblée publique d'information le 27 octobre 2011, à 19h, à l'Hôtel de ville, pour informer et expliquer le projet de changement de zonage de résidentiel à institutionnel pour un terrain situé au sud du chemin d'Oka, entre la 26^e et la 28^e avenue.

ADOPTÉE

3. Comités, commissions, régie

3.1 Dépôt des procès-verbaux

Le greffier dépose les procès-verbaux suivants :

- Comité consultatif d'urbanisme du 21 septembre 2011 ;
- Commission de circulation et toponymie – 16 juin 2011.

4. Première période de questions générales (30 minutes au maximum)

Monsieur le maire ouvre la première période de questions à 20h16.
Six citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20h44.

5. Règlements municipaux

5.1 Avis de motion – Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal

Monsieur Tom Whitton donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un Règlement intitulé «Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal».

Ce règlement aura notamment pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et des règles déontologiques qui doivent guider les élus.

Le conseiller Tom Whitton présente le projet de règlement.

5.2 Adoption – Projet de règlement n° 1440 – Règlement modifiant le Plan d'urbanisme pour le secteur du boulevard du Lac, entre la 9^e avenue et la 12^e avenue, avec les habitations existantes

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 11 août 2011 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet d'harmoniser avec les habitations existantes le plan des grandes affectations du sol et densités d'occupation ;

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2011-10-13.281

D'ADOPTER le projet de règlement n° 1440 intitulé - «*Règlement modifiant le Plan d'urbanisme pour le secteur du boulevard du Lac, entre la 9^e avenue et la 12^e avenue, avec les habitations existantes, tel que déposé.*

QU'une assemblée de consultation publique soit tenue au lieu, à la date et à l'heure déterminée par le greffier.

ADOPTÉE

5.3 Adoption – Premier projet de règlement n° 1441 – Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1369 afin de créer la zone R3-60 dans le secteur du boulevard du Lac, entre la 10^e avenue et la 12^e avenue, et de prévoir les usages et normes applicables

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 11 août 2011 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier à nouveau le règlement de zonage afin de créer la zone R3-60 dans le secteur du boulevard du Lac, entre la 10^e avenue et la 12^e avenue, et de prévoir les usages et normes applicables ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2011-10-13.282

D'ADOPTER le Premier projet de Règlement n° 1441 intitulé «*Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1369 afin de créer la zone R3-60 dans le secteur du boulevard du Lac, entre la 10^e avenue et la 12^e avenue, et de prévoir les usages et normes applicables*», tel que déposé.

QU'une assemblée de consultation publique soit tenue au lieu, à la date et à l'heure déterminée par le greffier.

ADOPTÉE

5.4 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement n° 1248.06 sur la régie interne des séances du Conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes

Monsieur Mario St-Charles donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un règlement modifiant le Règlement n° 1248.06 sur la régie interne des séances du Conseil de la Ville de Deux-Montagnes.

Ce règlement aura notamment pour objet de remplacer certains termes, de supprimer des dispositions désuètes, de clarifier les dispositions relatives aux périodes de questions.

Administration

6. Finances

6.1 Dépôt de la liste des chèques émis – Septembre 2011

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois de septembre 2011 et montrant un total de :

➤ Fonds général :	1 449 099,37 \$
➤ Fonds de dépenses en immobilisations :	40 137,18 \$

6.2 Dépôt du rapport des indicateurs de gestion 2010

Le greffier dépose le rapport des indicateurs de gestion pour l'année 2010, préparé par madame Marie-Josée Boissonneault, directrice des Finances et trésorière, en date du 3 octobre 2011.

6.3 Régime de retraite des policiers – Mesure d'allègement

CONSIDÉRANT qu'en juillet 2010, le gouvernement du Québec a adopté une mesure en vue d'atténuer les effets de la crise financière de 2008 à l'égard des régimes de retraite du secteur municipal visant à alléger temporairement la charge financière des villes offrant un régime à prestations déterminées ;

CONSIDÉRANT qu'en raison de cette crise financière, la valeur marchande de l'actif des caisses de retraite a diminué, causant de nouveaux déficits techniques et doit être remboursé par l'employeur sur une période de 15 ans au moyen de cotisations d'équilibre ;

CONSIDÉRANT que la mesure d'allègement temporaire de juillet 2010 prévoit que les cotisations d'équilibre requises d'ici au 31 décembre 2011 pour amortir un nouveau déficit technique causé par la crise financière, peuvent être réduites des 2/3 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2011-10-13.283

D'AUTORISER la mesure d'allègement du régime de retraite des policiers lors de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2010, tel que permis en vertu du *Règlement concernant le financement des régimes de retraite des secteurs municipal et universitaire*.

ADOPTÉE

7. **Greffe**

7.1 **Renouvellement du portefeuille d'assurance 2011-2012 avec la MMQ**

CONSIDÉRANT que la municipalité est membre de la Mutuelle des municipalités du Québec et qu'elle doit renouveler son portefeuille d'assurance pour la période du 1er novembre 2011 au 31 octobre 2012 ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2011-10-13.284

DE RENOUVELER le portefeuille d'assurance générale 2011-2012 avec la Mutuelle des municipalités du Québec, pour la somme de 241 218\$, taxes incluses.

ADOPTÉE

7.2 **Nomination du cabinet Dufresne Hébert Comeau, avocats à titre de procureurs à la Cour municipale commune de Deux-Montagnes**

CONSIDÉRANT l'offre de services du cabinet Dufresne Hébert Comeau ;

CONSIDÉRANT les discussions avec la Ville de Saint-Eustache ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Jacques Robichaud, greffier et directeur des services juridiques ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2011-10-13.285

DE RETENIR les services du cabinet d'avocats Dufresne Hébert Comeau à titre de procureurs à la Cour municipale commune de Deux-Montagnes, à compter du 1^{er} novembre 2011, en remplacement de Caron Mayer, avocats.

ADOPTÉE

8. Ressources humaines

8.1 Engagement de personnel temporaire au Service des loisirs et services communautaires – section loisirs

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Martin Piché directeur des loisirs et Services communautaires, datée du 28 septembre 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2011-10-13.286

D'ENTÉRINER les engagements de personnel temporaire aux loisirs et Services communautaires suivant la liste annexée, conformément aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02-721-03-141.

ADOPTÉE

Service aux citoyens

9. Urbanisme

9.1 Demandes de dérogations mineures

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures déposées à l'égard des propriétés mentionnées à la présente ;

CONSIDÉRANT que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux aux requérants ;

CONSIDÉRANT que les dérogations demandées n'auraient pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande d'accorder la demande concernant le 323-325, rue Antonin-Campeau, et de refuser la demande concernant le 401, 27^e avenue et concernant le 128, rue Elm;

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2011-10-13.287

D'ACCORDER les demandes de dérogations mineures à l'égard des propriétés suivantes :

N°	Adresse des immeubles	Nature des dérogations
A)	323-325, rue Antonin-Campeau	La demande a pour objet de régulariser l'implantation des unités de climatisation murale en marge latérale, à une distance de 1,54 mètre de la ligne de lot au lieu de 2 mètres tel que prescrit par le règlement de zonage.
B)	401, 27 ^e avenue (Lot 1 974 017)	La demande a pour objet d'autoriser la subdivision du lot 1 974 017 et la création des lots 4 868 319 et 4 686 320 avec une profondeur de 26,82 mètres au lieu d'une profondeur minimale de 30 mètres, tel que prescrit par le règlement de lotissement.
C)	128, rue Elm (Lot 1 605 604)	La demande a pour objet de permettre la construction d'un garage attaché avec une marge arrière de 1,25 mètre au lieu de 7,6 mètres, tel que prescrit par le règlement de zonage.

ADOPTÉE

9.2 Demande de dérogation mineure - Lot 4 148 272 (24^e avenue et Madame-Magnan)

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée à l'égard de la propriété mentionnée à la présente ;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande au conseil de refuser la demande de dérogation ;

CONSIDÉRANT que l'application du règlement de lotissement n'a pas pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant ;

CONSIDÉRANT que la largeur du terrain projeté ne s'harmonise pas avec les terrains avoisinants ;

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2011-10-13.288 DE REFUSER la demande de dérogation mineure concernant la propriété située sur le lot 4 148 272, à l'effet de permettre la subdivision du lot 4 148 272 et la création d'un nouveau lot ayant une profondeur de 20,5 mètres au lieu de 35 mètres, tel que prescrit par le règlement de lotissement.

ADOPTÉE

9.3 Demandes d'approbation de PIIA

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2011-10-13.289 D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :

N°	Adresse des travaux	Description
A)	261, 11 ^e avenue (Lot 1 606 475)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial de type «bungalow» de 9,75m de profondeur par 9,75m de largeur pour une superficie de 95m ² . Le revêtement extérieur de la façade principale sera en pierre à 75 % de couleur «beige nuancé» et les murs latéraux et arrière seront recouverts d'un déclin de vinyle de couleur «beige».
B)	820, rue Rabelais (Lot 1 974 566)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de remplacement du revêtement extérieur par un revêtement de pierre collée de type Sure Touch de couleur «gris» sur la façade principale et la portion de saillie sera recouverte en déclin de type Canexel de couleur «gris». Les murs latéraux et arrière seront recouverts d'un déclin de bois de type CanExel de couleur «gris».
C)	410, 4 ^e avenue (Lot 1 604 896)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet d'agrandissement d'un bâtiment résidentiel par l'ajout d'un garage et d'un vestibule de 6,70m de profondeur par 5,5m de largeur pour une superficie de 37m ² . Le revêtement extérieur sera recouvert de déclin de bois de type CanExel de couleur «brun sierra».

D) 1502, chemin d'Oka (Lot 1 973 866)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de rénovation du bâtiment de la Cour municipale par le remplacement du revêtement extérieur.
E) 1002, chemin d'Oka (Lot 1 606 511)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet d'affichage sur bâtiment et sur socle de 9m de hauteur par 2,1m de largeur.
F) 126-130, 12 ^e avenue (Lot 1 606 697)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale, modifiés le 3 octobre 2011, concernant l'immeuble situé au 126-130, 12 ^e avenue (Lot 1 606 697), pour le projet d'affichage sur le bâtiment et sur socle.

ADOPTÉE**10. Travaux publics****10.1 Adjudication de contrat pour le nettoyage des réseaux d'égouts domestiques et pluviaux (GT2011-015)**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour le nettoyage des réseaux d'égouts domestiques et pluviaux (GT2011-015);

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes le 15 septembre 2011 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions ;

CONSIDÉRANT que 6 fournisseurs ont déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Martin Angers, directeur des Services techniques et de l'urbanisme, daté du 15 septembre 2011 ;

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2011-10-13.290

D'ACCORDER le contrat pour le nettoyage des réseaux d'égouts domestiques et pluviaux à *Aquaréhab inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 36 501,57 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres (GT2011-015). Le contrat est à prix unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le règlement d'emprunt n° 1417.

ADOPTÉE

10.2 Adjudication de contrat pour la fourniture d'un camion cabine multiplace 2012 (Appel d'offres GT2011-016)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'un camion cabine multiplace 2012 (Appel d'offres GT2011-016) ;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes le 15 septembre 2011 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions ;

CONSIDÉRANT que 2 fournisseurs ont déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Martin Angers, directeur des Services techniques et de l'urbanisme, daté du 26 septembre 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2011-10-13.291

D'ACCORDER le contrat pour la fourniture d'un camion cabine multiplace 2012 à Boisvert Pontiac Buick Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 86 719,71 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres (GT2011-016).

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le règlement d'emprunt n° 1430.

ADOPTÉE

10.3 Adjudication de contrat pour la fourniture d'huile à chauffage pour les bâtiments de la ville pour l'année 2011-2012 (Appel d'offres GT2011-017)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'huile à chauffage pour les bâtiments de la ville pour l'année 2011-2012 (Appel d'offres GT2011-017) ;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes le 22 septembre 2011 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions ;

CONSIDÉRANT que 3 fournisseurs ont déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Denis Berthelette, directeur des Travaux publics, daté du 24 septembre 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2011-10-13.292 D'ACCORDER le contrat pour la fourniture d'huile à chauffage pour les bâtiments de la ville pour l'année 2011-2012 à Paul Grand-Maison inc., plus bas soumissionnaire conforme, au prix de 0,885 \$/litre, plus les taxes, suivant les documents d'appel d'offres (GT2011-017). Le contrat est à prix unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par les postes budgétaires objets 682.

ADOPTÉE

10.4 Adjudication de contrat pour la fourniture de diesel n° 1 pour les véhicules moteurs de la ville pour l'année 2011-2012 (Appel d'offres GT2011-018)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de diesel n° 1 pour les véhicules moteurs de la ville pour l'année 2011-2012 (Appel d'offres GT2011-018) ;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes le 22 septembre 2011 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions ;

CONSIDÉRANT que 3 fournisseurs ont déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Denis Berthelette, directeur des Travaux publics, daté du 24 septembre 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2011-10-13.293 D'ACCORDER le contrat pour la fourniture de diesel n° 1 pour les véhicules moteurs de la ville pour l'année 2011-2012 à Paul Grand-Maison inc., plus bas soumissionnaire conforme, au prix de 0,9370 \$/litre, plus les taxes, suivant les documents d'appel d'offres (GT2011-018). Le contrat est à prix unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par les postes budgétaires 02.318.00.631 et 02.414.00.631.

ADOPTÉE

10.5 Adjudication de contrat pour la fourniture d'abrasifs pour le sablage des rues de la ville pour l'année 2011-2012 (Appel d'offres GT2011-019)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'abrasifs pour le sablage des rues de la ville pour l'année 2011-2012 (Appel d'offres GT2011-019) ;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes le 22 septembre 2011 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions ;

CONSIDÉRANT qu'un seul fournisseur a déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite obtenir plusieurs prix ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2011-10-13.294

DE REJETER la soumission de Transport René Boucher Itée., concernant l'appel d'offres (GT2011-019) pour la fourniture d'abrasifs pour le sablage des rues pour l'année 2011/2012.

ADOPTÉE

10.6 Adjudication de contrat pour les services professionnels d'ingénieurs pour la construction d'un bassin d'égalisation au poste de pompage Larry-Cool (Appel d'offres GT2011-014)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels d'ingénieurs pour la construction d'un bassin d'égalisation au poste de pompage Larry-Cool (Appel d'offres GT2011-014) ;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes le 22 septembre 2011 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions ;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été évaluées selon le système de pondération des offres, par un comité de sélection composé de messieurs Jean Langevin, Denis Berthelette, Martin Angers et Martin Pelletier ;

CONSIDÉRANT que 3 fournisseurs ont déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Martin Angers, directeur des Services techniques et de l'urbanisme, daté du 3 octobre 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2011-10-13.295

D'ACCORDER le contrat pour les services professionnels d'ingénieurs pour la construction d'un bassin d'égalisation au poste de pompage Larry-Cool à B.S.A. Groupe Conseil, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 59 810,63 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres (GT2011-014). Le contrat est à prix forfaitaire et à pourcentage.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le règlement d'emprunt n° 1432.

ADOPTÉE

10.7 Contrat de services à Entreprise Maxime Charbonneau Ltée pour la surveillance des travaux de déneigement

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Denis Berthelette, directeur du service des Travaux publics, daté du 23 septembre 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2011-10-13.296 DE RETENIR les services d'Entreprise Maxime Charbonneau Ltée, pour la surveillance des travaux de déneigement 2011/2012 pour un montant ne dépassant pas 24 000 \$, taxes incluses.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.331.00.443.

ADOPTÉE

10.8 Renouvellement du contrat pour le contrôle animalier et la vente de licences de chien pour l'année 2012

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres par invitation auprès de 4 fournisseurs pour le contrôle animalier et la vente de licences de chien pour l'année 2011 avec option de renouvellement ;

CONSIDÉRANT le rapport de Monsieur Denis Berthelette, directeur du service des Travaux publics en date du 13 septembre 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2011-10-13.297 DE RENOUVELER le contrat pour le contrôle animalier et la vente de licences de chien pour l'année 2012, à Patrouille canine G.L. (9223-8906 Québec inc.), pour une somme de 16 853,19 \$, plus taxes selon les termes et conditions de l'appel d'offres par invitation du 17 décembre 2010. Le contrat est à prix forfaitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.291.00.499.

ADOPTÉE

10.9 Demande de subvention au MTQ dans le cadre du Programme d'aide au développement de la route verte 2011

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports informait la Ville qu'il reconduisait pour une année additionnelle le *Programme d'entretien de la Route Verte* ;

CONSIDÉRANT que ce programme a pour but de soutenir financièrement les municipalités dans la prise en charge de l'entretien du réseau cyclable, à raison de 50 % des coûts d'entretien maximal ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux Montagnes possède 1.4 km de sentier officiellement reconnu comme faisant partie de la Route Verte et qu'il en coûte au-delà de 5 000 \$ annuellement pour l'entretien de ce tronçon ;

CONSIDÉRANT le désir de la Ville de poursuivre sa participation à l'entretien de la Route Verte pour 2011 et d'autoriser une demande de subvention dans le cadre du *Programme d'aide financière à l'entretien de la Route Verte 2011* ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2011-10-13.298

D'AUTORISER monsieur Martin Angers, directeur des Services techniques et de l'urbanisme, à présenter, pour et au nom de la Ville de Deux Montagnes, une demande de subvention dans le cadre du *Programme d'aide financière à l'entretien de la Route Verte 2011*.

DE CONFIRMER par la présente que la Ville de Deux Montagnes possède 1.4 km de sentier officiellement reconnu comme faisant partie de la Route Verte et qu'il en coûte au-delà de 5 000 \$ annuellement pour l'entretien de ce tronçon.

DE CONFIRMER que l'accès au réseau de la Route Verte est accessible à tous et gratuit pour tous les utilisateurs sur le territoire de la Ville de Deux Montagnes et que la Ville consacrera un montant de plus de 5 000 \$, plus les taxes applicables, en 2011, à l'entretien du tronçon de la route verte traversant la municipalité.

ADOPTÉE

11. Police

11.1 Adjudication de contrat pour la fourniture d'un système de reconnaissance de plaques d'immatriculation (S.R.P.I.) (Appel d'offres SP2011-004)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'un système de reconnaissance de plaques d'immatriculation (S.R.P.I.) (Appel d'offres SP2011-004) ;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes le 23 septembre 2011 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions ;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été évaluées selon le système de pondération des offres, par un comité de sélection composé de messieurs Patrick Denis, André Brouillette et Paul Paquette ;

CONSIDÉRANT que 2 fournisseurs ont déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Denis Racicot, directeur par intérim, daté du 7 octobre 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2011-10-13.299

D'ACCORDER le contrat pour la fourniture d'un système de reconnaissance de plaques d'immatriculation (S.R.P.I.) à *Inter-Cel Radio Mobile inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 27 743,92 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres (SP2011-004). Le contrat est à prix unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire 02.215.00.725.

ADOPTÉE

11.2 Autorisation pour le prêt de service du Sergent Stephan Blackman à l'École Nationale de Police du Québec à titre d'instructeur

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2011-10-13.300

D'AUTORISER le prêt de services du sergent Stephan Blackman, du Service de police régionale de Deux-Montagnes, à l'École nationale de police du Québec, à compter du 12 septembre 2011, pour une durée indéterminée.

ADOPTÉE

12. Loisirs et Services communautaires

12.1 Versement d'aide financière à Valérie Sanderson – Équipe nationale de soccer, niveau Élite

CONSIDÉRANT que les Loisirs et services communautaires ont reçu une demande d'assistance financière pour Valérie Sanderson ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une athlète de performance habitant à Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT que cette athlète est médaillée d'or à la Coupe du Québec 2011 et membre de l'équipe nationale ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2011-10-13.301 D'OCTROYER une aide financière de 250 \$ à Valérie Sanderson, pour sa participation à l'équipe nationale de soccer de niveau Élite.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire 02.719.00.991.

ADOPTÉE

12.2 Légion Royale Canadienne - Autorisation à tenir un barrage routier le 29 octobre 2011 à l'intersection du chemin d'Oka et 9^e avenue

CONSIDÉRANT la demande pour la tenue d'un barrage routier par Légion Royale Canadienne ;

CONSIDÉRANT que les fonds recueillis serviront à maintenir ses services ;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des loisirs et services communautaires, monsieur Martin Piché, daté du 3 octobre 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2011-10-13.302 D'AUTORISER la tenue d'un barrage routier par la Légion Royale Canadienne, le samedi 29 octobre 2011, à l'angle de la 9^e avenue et du chemin d'Oka entre 8h30 et 16h30, afin de recueillir des fonds, et ce, sous réserve du respect des mesures de sécurité adoptées par le conseil.

ADOPTÉE

13. Deuxième période de questions spécifiques
(sur un point à l'ordre du jour seulement)

Monsieur le maire ouvre la deuxième période de questions à 21h10.
Six citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 21h37.

14. Levée de la séance

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2011-10-13.303 DE LEVER la présente séance à 21h37.

Signé *Marc Lauzon*
Marc Lauzon, maire

Signé *Jacques Robichaud*
Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Directeur des services juridiques et greffier